



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 05/2023 :

#### **Demande de crédit de CHF 478'000.-- TTC pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant.**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 8 mars 2023 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Denis Berger puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Syndique et les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet était prévu dans le plan d'investissements à hauteur de CHF 250'000.-

**Budget :** Contrairement à ce qui est mentionné dans le préavis, le montant correspond bien au coût total des travaux (et non uniquement à la phase d'exécution), à savoir : les phases 3 (projet) et 4 (appels d'offres) ainsi que la phase 5 (réalisation) tel que défini par la SIA.

Ce montant résulte d'une estimation des coûts à  $\pm 15\%$  établi selon les prix du marché en vigueur.

La prise en charge des frais sera assumée temporairement par la commune de Gland (partenaire du projet avec Genolier).

Le coût des travaux sera refacturé dès bouclage à hauteur de 28,6% pour notre commune.

A noter que la TVA sera ultérieurement récupérée ramenant l'investissement du présent préavis à 443'300.- HTVA

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** Il est prévu d'amortir l'investissement des travaux de génie civil sur 30 ans et le solde sur 10 ans. Cette différenciation nous paraît adéquate et raisonnable.

Cela représente une charge financière annuelle moyenne au total de CHF 40'637.02.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

**Demande de crédit de CHF 478'000.-- TTC pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant.**

---

**Amendements :** Aucun.

**3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 05/2023 tel que présenté par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 05/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 478'000.-- TTC pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir ce dernier sur 30 ans pour les travaux de génie civil.
4. D'amortir le solde de cet investissement sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 8 mars 2023

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

*Excusé*

Frédéric GUILLOUD

*Excusé*

Didier HERMANN

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur